

15 Juin 1942

1162

Amex 10

Cab.

XXX



Note pour M. CADO

Je viens de voir BUFFET. Il m'affirme que le Président lui aurait fait part de son intention de maintenir le S.P.A.C. J'ai dit à BUFFET ce que j'en pensais et il n'a pas fait d'objections, mais il ne croit pas que le Président puisse revenir sur sa décision. Je n'y comprends rien car la question ne paraissait réglée. J'ai voulu voir le Président, mais impossible.

La liquidation des polices supplétives était pourtant chose acquise et les protestations qu'ont pu soulever la dissolution des polices anti-juives et anti-maçonniques n'ont pas dépassé le cadre prévu. Je ne vois pas en quoi elles pourraient empêcher celle du S.P.A.C.

Veux-tu dès demain matin aller voir le Président de ma part et lui rappeler la promesse formelle qu'il m'a faite à ce sujet au moment de ma nomination.

Le problème n'est pas difficile à régler.

S'il y a eu des protestations allemandes - ce que j'ignore - il peut faire état de la position catégorique que j'ai prise à ce sujet et que je suis parvenu à faire accepter en amenant le général HEYDRICH à renoncer à la décision allemande du 28 avril. Maintenir le S.P.A.C. c'est ouvrir une brèche que j'avais refermée. C'est tolérer pour l'avenir un nouveau risque de création d'une police politique, alors que j'ai formellement déclaré à tous nos collaborateurs que ma présence à l'Intérieur signifiait la fin de toutes les fantaisies auxquelles on s'est livré depuis quelques mois et le retour au fonctionnement aussi normal que le permettent des circonstances exceptionnelles, d'une administration traditionnelle.

Du côté français, il ne vaut pas de s'arrêter aux criaileries intéressées de quelques excités.

Le Président a d'ailleurs formellement promis aux Préfets de mettre fin à l'activité de services qui échappent à leur autorité.

Hel) Le S.P.A.C., qui est à la fois, service de renseignement et de répression, dépend directement et uniquement du Ministère de l'Intérieur. Il est composé en majeure partie (120 environ) de militants de partis politiques, surtout P.F.F., qui n'appartiennent à aucun titre à l'Administration.

Ils ont une carte de police et agissent librement. Personne ne les contrôle. Il suffit de les licencier avec une indemnité égale à trois mois de traitement. Quant aux fonctionnaires détachés, titulaires ou auxiliaires, qui sont peu nombreux (20, je crois) il n'y a qu'à les réintégrer purement et simplement dans leur administration d'origine.

Tu peux montrer cette note au Président, si tu le juges opportun. Insiste vivement auprès de lui et dis lui dans tous les cas que s'il maintenait le S.P.A.C., nous ne pouvons en ce qui nous concerne, assurer la responsabilité de son fonctionnement. Je crains que ce soit pour l'avenir une source éternelle de difficultés et de conflits avec les services du ministère.

Hel) Si c'était nécessaire et urgent, prévien-moi. Je rentrerais tout de suite pour lui en parler, mais j'espère que BUFFET a mal interprété sa pensée et que s'il juge opportun de différer l'application de sa précédente décision, il en maintient le principe. Je ne crois pas d'ailleurs que ce soit une bonne méthode, et personnellement j'insiste pour que l'on règle cela tout de suite.

Je connais ton opinion sur la question et je suis sûr que tu seras un avocat persuasif, si cela était nécessaire.

A lui: René Boyes, etc.



MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
de la
POLICE NATIONALE

E T A T F R A N Ç A I S

PARIS, ce 17 Juillet 1942

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL à la POLICE

PERSONNEL et
CONFIDENTIELà Messieurs les PRÉFETS
de la ZONE OCCUPÉE

Un avis émanant du Commandant Supérieur de la Police et des S.S. vient d'être publié dans la Presse visant la répression des attentats terroristes et décidant des mesures contre les membres de la famille des auteurs de ces attentats lorsque ceux-ci, après identification, seront en fuite.

J'ai jugé nécessaire de m'entretenir avec Monsieur le Général OBERG, Commandant Supérieur des S.S. de cette nouvelle mesure et de lui souligner les repercussions qu'elle pouvait provoquer dans l'opinion publique.

Monsieur le Général OBERG a tenu à me préciser à ce sujet et m'a autorisé à vous faire part de son point de vue, que la décision qu'il avait prise et rendue publique, constituait un avertissement, et qu'elle était inspirée par la volonté de ne pas confondre l'ensemble de la population française dont il appréciait le calme et la dignité, avec la petite minorité d'agitateurs qui, à la solde de l'étranger, s'efforçait de créer du désordre.

C'est à cette minorité, et à cette minorité seulement, que s'adresse l'avis dont vous avez pris connaissance. Les Autorités allemandes tiennent en effet, à frapper avec la plus grande rigueur les coupables des attentats. Elles estiment que le plus souvent leurs familles sont leurs complices et qu'en atteignant celles-ci, elles auront la possibilité d'exercer une action préventive contre les actes criminels dirigés contre l'armée d'occupation et de frapper individuellement leurs auteurs.

Mais elles n'ont en rien modifié leur point de vue, dont je vous avais informé lors de la récente conférence des Préfets régionaux touchant la politique des représailles. Je pense pouvoir être en mesure de porter, d'accord avec les Autorités allemandes, officiellement et prochainement à votre connaissance, le résultat des conversations engagées à ce sujet, qui, en précisant les conditions de l'action indépendante des deux Polices contre les

.../...

.../...

- 2 -

ennemis de l'ordre public souligne la volonté des Autorités allemandes de ne châtier que les vrais responsables de l'agitation.

Je vous serais obligé de trouver le moyen de porter à la connaissance de la population, par l'intermédiaire de ses représentants qualifiés, au cours des conversations privées que vous pourrez avoir avec eux, le sens qu'il faut attribuer à la nouvelle mesure décidée par les Autorités allemandes qui dans leur esprit s'inscrit dans le cadre de leur politique de sévérité impitoyable à l'égard des agitateurs et de compréhension pour la très grande partie de la population française dont elles savent qu'elle réproouve totalement l'action terroriste.

le SECRETAIRE GENERAL à la POLICE

René DOUSQUET

29
27

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

POLICE NATIONALE

CABINET

DU CONSEILLER D'ÉTAT

SECRETÉRIAT GÉNÉRAL À LA POLICE

Vichy, le

20 AOU 1942

LE CONSEILLER D'ÉTAT
SECRETÉRIER GÉNÉRAL À LA POLICE

à Monsieur le PRÉFET RÉGIONAL de MARSEILLE

A différentes reprises, je vous ai demandé de donner des instructions précises à tous les services de police pour les inviter à intensifier encore leur effort dans la lutte contre le communisme et le terrorisme.

Je vous ai demandé également de frapper avec sévérité ceux qui se livreraient, sous quelque forme que ce soit et quel que soit leur rang social, à une propagande d'inspiration anarcho-sindicaliste.

Je vous confirme la volonté très nette du Gouvernement de ne plus tolérer cette campagne larvée d'insinuations malveillantes qui dénote chez ceux qui en sont les auteurs, de mauvaise ou de mauvaise foi, une méconnaissance complète des intérêts du Pays et qui entretient une agitation infiniment préjudiciable à la politique du Gouvernement.

Deux cas sont à distinguer.

Tantôt les auteurs de cette propagande agissent ouvertement avec la volonté très nette de mettre en échec l'œuvre de redressement entreprise par le Chef du Gouvernement. Il importe alors de les empêcher de nuire en les frappant d'une manière inexorable au même titre que les communistes et les terroristes avec lesquels leur action se confond.

Tantôt, ils se font inconsciemment les agents de la transmission des propagandes étrangères en diffusant verbalement sans les soumettre à aucun examen critique préalable, des messages qu'ils croient inspirés par un sentiment national.

Cette forme de propagande n'est pas la moins dangereuse, et je considère que le moment est venu d'y mettre un terme, en faisant quelques exemples bien choisis.

ARCHIVES
NATIONALES

.../

oui

Vous voudrez donc bien, avant le 30 de ce mois, en vous inspirant des propositions que vous m'avez faites, en application de mon télégramme n° 11.222 Pol.Cab du 5 août 1942, m'adresser dans cet esprit des propositions d'internement que vous me ferez parvenir à mon Cabinet sous pli personnel. Cette circulaire n'est pas adressée aux Préfets Départementaux. Je désire que vous leur transmettiez vous-même les instructions nécessaires et que vous centralisiez leurs propositions, afin de me les faire parvenir avec votre avis.

Je précise que les propositions devront être nettement motivées - chacune d'elle étant portée sur une note distincte - et faire l'objet de votre part d'un examen attentif. Les mesures envisagées doivent essentiellement revêtir un caractère d'exemplarité, et il importe, par conséquent, d'en peser soigneusement les conséquences.

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général à la Police

Jean Duvigneul



PARIS

17 Octobre

2

NOTE pour

Monsieur le GENERAL OBERG,
 COMMANDANT SUPERIEUR de la POLICE et des S.S.

Je suis informé par le Préfet de Loire-Inférieure que les membres des organisations terroristes arrêtés à Nantes en Août et Septembre seraient jugés par le Tribunal militaire allemand. D'après les indications qui me sont fournies par le Préfet, les membres du Parti communiste seraient par contre laissés à la disposition de la Justice française.

Je crois devoir insister auprès de vous pour que la totalité des membres des organisations illégales arrêtés à Nantes soient frappés par les autorités françaises. Vous savez l'effort important accompli par la Police française dans cette affaire et les résultats particulièrement intéressants qu'elle a obtenus. Le désaisissement des autorités françaises au profit des juridictions militaires allemandes ne manquerait d'avoir de fâcheuses répercussions sur le moral des fonctionnaires de police qui ont, dans cette affaire, fournis la preuve de leur énergie, de leur initiative et de leur courage. Vous vous souvenez en effet que, si le Juge d'Instruction Monsieur LE BRAS, a troué la mort au cours de l'interrogatoire de ces terroristes, 3 Inspecteurs ont été gravement blessés au cours d'arrestations périlleuses.

Je me propose de saisir le Tribunal d'Etat de l'ensemble des inculpations afin qu'une procédure rapide et sévère sanctionne les faits particulièrement graves reprochés aux personnes arrêtées.

.....

10 Octobre

51

10/10/40

Mais encore est-il nécessaire que j'obtienne de vous l'assurance que les autorités allemandes renoncent à se saisir de l'affaire.

C'est cette assurance que je vous serais obligé de me confirmer.

M O T E pour

Monsieur le GÉNÉRAL DESSA
COMMANDEANT SUPÉRIEUR de la POLICE de Paris

Je suis informé par le chef de la Police de Paris que les membres des organisations terroristes arrêtés à Paris au cours de la dernière semaine par le Tribunal militaire allemand. Après les indications qui me sont fournies par les membres du Parti communiste français par contre-jour à la disposition de la Justice française.

Je suis donc obligé de vous dire que les membres des organisations terroristes arrêtés à Paris ont été frappés par les autorités françaises. Vous savez l'effort important accompli par la Justice française dans cette affaire et les résultats particulièrement intéressants qu'elle obtient. Le dévouement des autorités françaises au profit des Juridictions militaires allemandes ne manderait d'avoir à mener des négociations sur le terrain des fonctionnaires de police dans une affaire, fournir la preuve de leur innocence, de leur initiative et de leur courage. Vous vous souvenez en effet que, si le juge d'instruction Monsieur DESSA, a pu le mot en cours de l'interrogatoire de ces terroristes, à Paris ont été trouvés dans un cours d'investigation sérieuse.

Je me propose de saisir le Tribunal militaire de Paris des incriminations et d'une procédure rapide et efficace afin de sanctionner les faits particulièrement graves reprochés aux personnes arrêtées.

15 Juin 1942

1162

Cab.

Note pour M. CADO

Je viens de voir BUFFET. Il m'affirme que le Président lui aurait fait part de son intention de maintenir le S.P.A.C. J'ai dit à BUFFET ce que j'en pensais et il n'a pas fait d'objections, mais il ne croit pas que le Président puisse revenir sur sa décision. Je n'y comprends rien car la question ne paraissait réglée. J'ai voulu voir le Président, mais impossible.

La liquidation des polices supplétives était pourtant chose acquise et les protestations qu'ont pu soulever la dissolution des polices anti-juives et anti-magorniques n'ont pas dépassé le cadre prévu. Je ne vois pas en quoi elles pourraient empêcher celle du S.P.A.C.

Veux-tu dès demain matin aller voir le Président de ma part et lui rappeler la promesse formelle qu'il m'a faite à ce sujet au moment de ma nomination.

Le problème n'est pas difficile à régler.

S'il y a eu des protestations allemandes - ce que j'ignore - il peut faire état de la position catégorique que j'ai prise à ce sujet et que je suis parvenu à faire accepter en amenant le général HEYDRICH à renoncer à la décision allemande du 28 avril. Maintenir le S.P.A.C. c'est ouvrir une brèche que j'avais refermée. C'est tolérer pour l'avenir un nouveau risque de création d'une police politique, alors que j'ai formellement déclaré à tous nos collaborateurs que ma présence à l'Intérieur signifiait la fin de toutes les fantaisies auxquelles on s'est livré depuis quelques mois et le retour au fonctionnement aussi normal que le permettent des circonstances exceptionnelles, d'une administration traditionnelle.

Du côté français, il ne faut pas de s'arrêter aux criaileries intéressées de quelques excités.

Le Président a d'ailleurs formellement promis aux Préfets de mettre fin à l'activité de services qui échappent à leur autorité.

Le S.P.A.C., qui est à la fois, service de renseignement et de répression, dépend directement et uniquement du Ministère de l'Intérieur. Il est composé en majeure partie (20 environ) de militants de partis politiques, surtout P.F.P., qui n'appartiennent à aucun titre à l'Administration.

Ils ont une carte de police et agissent librement. Personne ne les contrôle. Il suffit de les licencier avec une indemnité égale à trois mois de traitement. Quant aux fonctionnaires détachés, titulaires ou auxiliaires, qui sont peu nombreux (20, je crois) il n'y a qu'à les réintégrer purement et simplement dans leur administration d'origine.

Tu peux montrer cette note au Président, si tu le juges opportun. Insiste vivement auprès de lui et dis lui dans tous les cas que s'il maintenait le S.P.A.C., nous ne pourrions en ce qui nous concerne, assurer la responsabilité de son fonctionnement. Je crains que ce soit pour l'avenir une source permanente de difficultés et de conflits avec les services du ministère.

Si c'était nécessaire et urgent, préviens-moi. Je montrerais tout de suite pour lui en parler, mais j'espère que MUFFET a mal interprété sa pensée et que s'il juge opportun de différer l'application de sa précédente décision, il en maintient le principe. Je ne crois pas d'ailleurs que ce soit une bonne méthode, et personnellement j'insiste pour que l'on règle cela tout de suite.

Je connais ton opinion sur la question et je suis sûr que tu seras un avocat persuasif, si cela était nécessaire.

A toi : René Bousquet.



PARIS, le 9 Décembre 1943

157



A Monsieur BOUSQUET

Secrétaire Général à la Police

OBJET : Remise à l'Administration Pénitentiaire Allemande de personnes détenues par les Autorités Françaises.

Au cours d'une razzia effectuée à la suite de l'assassinat d'un membre de l'armée allemande, la Police Française a arrêté en Juillet de cette année, les Français ci-après :

1. Costedoat, Georges, né le 2.5.1881 à Sault-de-Navailles (Basses-Pyrénées), Lieutenant-Colonel en retraite, habitant à Varilhes (Ariège).
2. Noetinger Marie Joseph, né le 206.1890 à Marseille, Colonel en congé d'Armistice.
3. Smits, Eugène, né le 18.2.1898 à Longwy, Commandant en congé d'Armistice.
4. Chesnelong, Pierre, né le 13.8.1892 à Orthez (Basses-Pyrénées), Notaire.
5. Campion, Pierre, né le 4.8.1915 à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), Infirmer-Major.
6. Geze, Louis, né le 16.11.1896 à Castres (Tarn), Chanoine.

Ces personnes, après leur arrestation, ont été envoyées au camp d'internement français d'Evau-les-Bains (Département de la Creuse).

Au moment de leur arrestation, la Police Allemande avait procédé à une enquête à leur sujet. Cette enquête a prouvé que ces personnes arrêtées, avaient un rôle dirigeant dans l'armée secrète et qu'elles s'étaient rendues responsables d'espionnage à l'égard du Reich allemand et qu'elles avaient apporté leur aide à la désertion d'un soldat allemand. Le Commandeur de la Police de Sécurité (S.D.) de Toulouse, a demandé à l'Intendant de Police de cette ville, de remettre ces inculpés à la Police Allemande. L'Intendant de Police a refusé en indiquant qu'après leur transfert dans un camp d'internement il ne pouvait plus disposer de ces personnes.

.../...

12
200
Cl.
D. F. 10
Refuser
13

I pol 1 - 106/1

D'après le paragraphe 5 de la convention relative à la collaboration entre la Police Allemande et la Police Française en zone sud, les personnes qui ont commis, tenté, ou préparé des attentats contre l'armée allemande doivent être remises à la Police Allemande. D'après son sens, cette disposition s'applique également aux cas d'espionnage et de complicité de désertion, parce que dans ce cas un préjudice est causé exclusivement aux intérêts du Reich Allemand. Dans l'état de l'affaire, il est hors de doute que l'activité des personnes arrêtées dans l'armée secrète se dirigeait pratiquement et uniquement contre l'armée allemande. Dans ces conditions, je dois vous inviter à donner immédiatement des instructions au Service Français compétent, pour remettre immédiatement les personnes arrêtées au Kommandeur de la Police de Sécurité de Toulouse. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître ce que vous aurez fait dans cette affaire.

Signé : OBERG.

LE COMMANDANT DE LA POLICE DE SURETE 158
ET DES SD DANS LA CIRCONSCRIPTION DU
COMMANDANT DES FORCES MILITAIRES
EN FRANCE

PARIS, le 30.12.1943

B.Nr. II pol 3

Ministère de l'Intérieur,
Direction Générale de la Police Nationale,
P A R I S.

Objet : Remise de détenus se trouvant au camp de St-Sulpice-la-Pointe (Tarn).

Référence: Néant -

Au camp d'internement de St-Sulpice-la-Pointe (Tarn),
se trouvent actuellement les détenus ci-après désignés :

- 1) AGRAVE, Mario,
2) MAMETZ,
3) MASSON,
4) BUCCIANTINI,
5) Les époux MICHEL,
6) PELLEGRINI,
7) RODRIGUEZ,
8) TRIGOT, Joseph,
9) WUCHER, Victor,
10) SERRE, Armand,
11) MAZOYER René,
12) Les époux SUGIER,
13) RAUZIER, Arbeiter n. Maler.

D'après les constatations qui ont été faites, ces détenus ont exercé des fonctions importantes dans une organisation de terroristes. L'Intendant de Police auprès du Préfet Régional de Toulouse a refusé de remettre ces détenus aux prisons allemandes. Comme les dits détenus sont absolument indispensables pour la découverte des organisations terroristes, je vous invite à donner des instructions à l'Intendant de Police auprès du Préfet régional de Toulouse de les remettre immédiatement aux services de la Police de Sécurité de Nîmes et de me communiquer les instructions qui auront été adressées à cet effet.

signé : KNOCHEN.

POLICE NATIONALE
vu au courrier réservé
P. N. C. R. N° 11111

*Arrestes de
libérés mis
pat = avant
num départ
21-12-43*

Nîmes

Archives du Ministère de l'Information
 "Au Pilori" & Jeudi 20 Août 1944

Le grand responsable du terrorisme en France : René Bousquet

par J. MARQUES-RIVIERE

Il n'y a sans doute en Haute-Savoie et ailleurs, en France, des Juifs, des communistes, des Espagnols rouges encadrés de paucuns gosses qui, enveloppés par le radio criminel et une propagande tenace, sont groupés dans des camps retranchés et tendent maintenant, avec angoisse, l'apparition des forces de l'Ordre. Menacés par les éléments communistes qui les tiennent durement, ils comprennent fin la folie de leur geste, pris dans une telle alternative. Mais qui est responsable de ces camps ? Qui a favorisé l'éclosion du groupement des réacteurs ? Qui a assisté aux premiers essais de maquis et qui a rien fait pour les dissocier définitivement ? Le vrai responsable, le seul responsable est René Bousquet qui dirigeait alors la police en France. Dès le début du maquis, alors que quelques centaines de réfractaires tentaient une expérience ingéreuse, il eût été facile à quelques groupes mobiles de révéler ou de gendarmerie de dissuader ces formations encore hésitantes et de faire régner l'ordre aussi bien en Corrèze, que dans les Alpes. Mais on ne l'a pas voulu : des ordres n'ont pas été donnés ; des consignes n'ont pas été données, car, connaissant René Bousquet, il faut s'attendre à sa lâcheté ou à sa lâcheté. Lire un plan et, un plan ma-

chivalérie qu'il établit, derrière son bureau doré, ce reflet de la III^e République ; Bousquet a accepté le maquis ; il l'a favorisé, il en a aidé le développement.

Mais qui est Bousquet ?

Né en 1903 à Montauban, intelligent et rusé, le jeune Bousquet commença une carrière préfectorale exceptionnellement brillante ; en 1929 n'était-il pas déjà chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne ? Cette singulière réussite avait une cause secrète : la protection efficace et constante du Sarraut de Toulouse. Cet enfant, naturellement chéri par la Dépêche de Toulouse, fait sa carrière à l'ombre des Sarraut en fleur ; on l'appellera dorénavant « le palladium de Sarraut » et, en janvier 1932, à vingt-trois ans, il sera chef du cabinet du ministre de l'Intérieur. Réussite étonnante ! Nous reverrons ce brillant sujet comme directeur du cabinet du ministre de l'Agriculture en 1935.

Mais l'influence S. F. I. O. grandissante écarte des postes directs politiques ce pur enfant radical-socialiste ; la République des camarades le replace dans la carrière préfectorale où, sous-préfet de la classe hors classe, Bousquet recommence une montée rapide sous l'œil bienveillant et protecteur de Toulouse.

Lire la suite en 2^e page.



En 1939 il est secrétaire général de la Marne ; la révolution nationale le fera nommé préfet de la Marne en 1940 et préfet régional de Châlons-sur-Marne en 1941.

L'activité de Bousquet, avant 1940, fut celle de tous les politiciens corrompus de la III^e République, de citations, petites et grandes histoires étouffées, etc... J'ai sous les yeux une lettre à en-tête du ministère de l'Intérieur dans laquelle on peut lire :

« Mon cher ami,

« Je n'ai pas oublié la croix Raveul car je sais combien Roger y tient et cela suffit pour que je ne l'oublie pas.

« Nous avons été très près d'aboutir l'année dernière lors de la promotion de juillet et je pense que cette fois-ci nous pourrions enlever ce ruban.

« Il ne m'a par contre jamais parlé de la croix Laby. Je connais bien Laurent Eyraud et ne demande pas mieux que d'aider lui en parler.

« Voulez-vous me dire de qui il s'agit et me donner les éléments pour intervenir utilement.

« J'attends ces indications pour aller au Commerce.

« Bien cordialement.

(Signé) : R. Bousquet.

En termes juridiques cela s'appelle du trafic de décorations ; le petit Bousquet était coutumier du fait.

Il donna sa vraie mesure depuis 1940 ; tout était possible, le meilleur comme le pire. Bousquet pouvait essayer de racher sa politique alimentaire d'avant guerre ; il pouvait tenter de faire peau neuve et de devenir un grand et clairvoyant serviteur du Maréchal et de son gouvernement. Mais les Sarraut ne lâchent pas leurs hommes comme cela et Bousquet, qui leur était si utile ainsi qu'à quelques policiers toujours en place, se fit le serviteur de cette camarilla toulousaine maçonnante radicale-socialiste et parlementaire. Ami des Maçons, Bousquet le fut toujours ; à Vitry-le-François il fréquente les FF¹, de la Loge « les Vertus réunies » et le P¹. Prudhomme, maire, vénérable de la Loge et Rose-Croix, ne me contredira point. A Châlons-sur-Marne, Bousquet, pendant son consulat, protégea ouvertement le P. Marchandoux qu'il fait nommer président de l'Association des maires de France ; il protège le P. Poitevin en son point d'appartenance à la préfecture ; il protège le P. Prudhomme qu'il maintient maire de Vitry ;

durcissement de la France, toute activité révolutionnaire lui était en horreur. Maçon, combattant, judéophile et anglophile, il haïssait ce qui pouvait être un essai de révolution nationale, Sarraut et quelques autres l'avaient mis à la police pour combattre les nationaux, les révolutionnaires socialistes ; nous savons ce que fut le serviteur de Bousquet, les internements et les arrestations arbitraires de Bousquet. Nous savons la tradition permanente de ce malhonnête homme.

Car, en liaison avec Londres par Genève et la centrale de Grossard en particulier, Bousquet jouait le double jeu politique, classique en beaucoup de coins ministériels à Vitry et ailleurs. Il flattait servilement les Allemands et, dans le même temps, il donnait des permis d'accéder auprès de Daladier et consorts afin que l'intermédiaire puisse transmettre les consignes de Sarraut. L'intermédiaire recueillait d'ailleurs des confidences de Daladier qui faisait le plus grand éloge de Bousquet. Sait-on grâce à qui Pucheu put passer en Espagne lors de l'entrée des troupes allemandes en zone Sud ? Grâce à Bousquet qui déléguait auprès du syndicatiste Pucheu le chef B... qui le fit conduire à la frontière espagnole, et lui en facilita le passage.

Dès l'arrivée de Bousquet ordre fut donné aux directeurs des camps d'internement, ainsi qu'à M. André Faure, inspecteur général des camps, d'éduquer d'urgence les dossiers de toutes les personnes internées pour gaullistes en vue de leur libération ; de nombreux gaullistes militants, futurs organisateurs de l'armée secrète, furent ainsi remis en circulation.

Bousquet soignait, pendant ce temps, sa ville natale ; tout habitant de Montauban savait que Bousquet était un homme « qui arrangeait tout ». Traquants de marché noir, mercantis du vin, familles de gaullistes passés en dissidence trouvaient en ce pseudo-parlementaire l'homme à tout faire du dernier régime. Il y avait évidemment la commission à donner en saisi les chiffres à Montauban.

Poussé par le Ministère de l'Intérieur par le chef du gouvernement qu'il trahissait à longueur de journée, Bousquet se livra alors de petites opérations de police anticommunistes, juste ce qu'il fallait pour faire peur. Car de vastes projets habitent ce crâne ambitieux ; au début de 1943 les Sarraut...

tin, Brachard, Robert et autres Rollin.

Bousquet aimait ce coin qu'il avait imprégné de l'esprit démocratique ; quand il dirigeait la police de France il revenait dans la Marne, chez ses amis, francs-maçons pour la plupart ; sa voiture et une autre de la police ramenaient de Paris champagne et ravitaillement et on n'a pas oublié de si tôt les bals clandestins, où le bellâtre montaubanais serrait de près certaines jeunes femmes de la haute société marnoise qui se faisaient une gloire d'accepter les faveurs de ce don Juan de bazar toulousain.

Mais la vie privée du personnage ne nous intéresse pas ce qui nous regarde c'est que cet homme ait laissé se créer les maquis, les camps de résistance, les centres de réfractaires, sans lever le doigt, sans donner un ordre, sans intervenir. Bousquet, en réalité, a encouragé du geste le maquis.

Bousquet, fils spirituel des Sarraut, est un démocrate politicien de la pire espèce ; à ce titre, tout redressement, tout

redressement de l'ancien régime vernement radicaux maçon- nique et. Bousquet était le représentant occulte de la Centrale Sarraut à Vichy. Il prépara donc la constitution d'une sorte de milice, placée sous ses ordres directs, qui devait, disait-il, « intervenir le cas échéant pour aider la police », et qui devait faire échec d'une part au S.O.L. de Darnand et qui, d'autre part, devait constituer la force armée nécessaire au futur coup d'Etat du groupe Sarraut. Le nombre inusité d'officiers démobilisés, de membres du 2^e Bureau signait la manœuvre radicalo-gaulliste « embouscailée » au service de Londres.

On peut comprendre que sous un tel personnage le mouvement gaulliste et communiste put prospérer en France ; la police se souvient encore des singulières instructions qui lui furent données quand ses membres essayaient de faire leur devoir devant les attentats qui se multipliaient. « On ne devait pas en retrouver les auteurs... c'étaient de bons Français... Faisons l'union... » Bousquet d'ailleurs la réalisait à sa manière, cette union ; de Vogué, Muls et ses consorts étaient les intimes de Bousquet qui répétait souvent : « J'ai fait entrer au comité des vins de champagne, aux côtés du conservateur de Vogué et du socialiste Muls, le franc-maçon Martin. J'ai réalisé ainsi la véritable union des cœurs et des esprits dans la Marne... » Le sot ! était-il dupe ou complice ? Bousquet ne pouvait être dupe ; il connaissait les trames qui étaient nouées. Il protégeait les gaullistes ; il trahissait, sous une bonhomie optimiste, le gouvernement qui lui avait fait confiance ; ce misérable préparait les dures et nécessaires répressions sanglantes de ces jours-ci. Il a du sang français sur les mains.

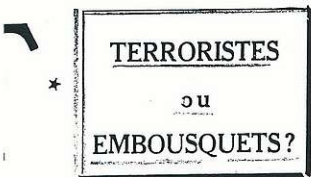
Bousquet peut maintenant raser les murs, à Montauban ou sur le littoral méditerranéen ; il peut s'appeler Bertin à Nice ou à Cannes et voyager dans une voiture de la police sous la protection d'un inspecteur. Méprisé par les Anglais, honni par les communistes, rejeté de Vichy, il est maintenant dans la situation de Pucheu ; il en subira le sort, un jour ou l'autre. Mais le sang qui coule entre Français a marqué Bousquet d'une tache ineffaçable ; on n pardonne jamais l'hypocrisie la chetée d'un double visage.

J. MARQUES-RIVIERE.

Pièce N° 4

JE SUIS PARTOUT

N° 646 - 24 décembre 1943 - Page I

TERRORISTES OU EMOUSQUETS ?9-30
11)13^e ANNEE. — N° 646. — VENDREDI 24 DECEMBRE 1943.Publicité : 41, rue Saint-Placide (6^e)
Téléphone : Lit. 24-05

Ce n'était pas 1918

par *Lucien Rebatet*

L'ANNEE 1943 va s'achever. Jetons un regard sur elle. Ce n'est pas seulement pour socifier à la tradition. Le moment est propice à cette brève rétrospective.

Si l'on considère, comme le bon sens l'ordonne, que l'existence de l'Europe est l'enjeu de la guerre actuelle, il faut dire qu'en 1943 ses ennemis ont marqué de nombreux points : succès militaires, territoires occupés ou réoccupés, exploitation morale et politique, poussée à fond, de ces succès, et provoquant sur tout le continent des remous d'opinion dont l'ef-

puis plusieurs semaines, des pertes nouvelles. Ceci malgré l'inertie pharminieuse d'un pouvoir officiel qui pourrait à l'heure actuelle ressouder autour de lui les quatre cinquièmes de la France, s'il possédait une armature quelconque, au lieu d'être un fantôme inconsistant. Maintes spéculations d'un optimisme sans rides étaient possibles aux gaullistes et gaullisants, quand la guerre se déroulait sur la Volga, quand les armées anglo-américaines demeuraient à l'état d'entités mathématiques. Elles sont devenues insoutenables, du moins pour les cerveaux qui conservent encore quelque hauteur. C'est ici que l'on